

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mercredi 08 novembre 2023

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Date de la convocation : Jeudi 02 novembre 2023

Début de séance : 19 h 05

L'an deux mille vingt-trois, le huit novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

ANDREY Patrick ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BARIOD Denis ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BLASER Michel ; BOILLETOT Jean-Marc ; BOISSON Jean Pierre ; BOISSON Laurence ; BONDIER Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Rachel ; BOURGEOIS Josette ; BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CALLAND Jacques ; CAPELLI Sophie ; CASSABOIS Yannick ; CATILAZ Christophe ; CHAMOUTON Patrick ; CHATOT Patrick ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DELORME Carole ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DOUVRE Jacques ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; FAGUET Jean-Jacques ; FATON Patrice ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBÉY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; GUILLOT Evelyne ; HALBOURG Bertrand ; HOTZ Richard ; HUGONNET Franck ; HUGUES Guy ; JACQUEMIN Pierre ; JOURNEAUX Cyrille ; LANIS Yves ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Alain ; MOREL-BAILLY Hélène ; PAIN Michel ; PARIS Robert ; POURCELOT Anaïs ; PRELY Fabrice ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; REBREYEND COLIN Micheline ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; RIQUOIS Jean-Pierre ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNÉRI PARE Sandra ; VIAL Jacques ; VUITTON Antoine.

1

Délégués suppléants présents : JULLEROT Pascal ; GIBOZ Brigitte.

Excusés ayant donné pouvoir : BAILLY Hervé à GAUTHIER PACOUD Sandrine ; BENOIT Jérôme à PROST Philippe ; LACROIX Serge à RASSAU Jean-Noël ; MOREL Denis à LONG Grégoire ; PIETRIGA Guy à MOREL BAILLY Hélène ; JAILLET Bernard à SERVIGNAT Odette.

Excusés : BAUDIER Stéphanie ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; LARUADE Laurent (représenté par JULLEROT Pascal).

Absents : ARTIGUES Damien ; AYMONIER Gaëtan ; BANDERIER Dominique ; BELLAT Stéphane ; BRIDE Frédéric ; BIN Richard ; CATTET Jean-Luc ; CIOE Bruno ; DE MERONA Bernard ; DUFOUR Christiane ; DUMONT GIRARD Philippe ; GROS-FUAND Florence ; LAMARD Philippe ; MORISSEAU Gilles ; NEVERS Jean-Claude ; PAGET Jean-Marie ; PANISSET Marilyne ; PERRIN Alexandre.

Secrétaire de séance : BELPERRON Pierre-Rémy.

Le quorum est atteint avec 89 délégués titulaires et 2 délégués suppléants présents pour 97 suffrages exprimés (6 pouvoirs ont été donnés), soit 19 absents pour ce conseil.

1. CONSEIL COMMUNAUTAIRE – Adoption du compte rendu du Conseil Communautaire du 14 septembre 2023

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le compte rendu de séance du Conseil Communautaire du 14 septembre 2023.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 97 votants – 97 pour - 0 contre - 0 abstentions

2. CONSEIL COMMUNAUTAIRE – Rendu compte des délégations du Président

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE PRENDRE ACTE de l'exercice de ses délégations.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 97 votants – 97 pour - 0 contre - 0 abstentions

3. CONSEIL COMMUNAUTAIRE – Rendu compte des délégations du Bureau

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE PRENDRE ACTE de l'exercice de ses délégations par le Bureau.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 97 votants – 97 pour - 0 contre - 0 abstentions

4. ADMINISTRATION GENERALE - Représentants au sein du Comité de programmation LEADER du Pays Lédonien.

2

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE NOMMER pour représenter Terre d'Émeraude Communauté, au sein du Comité de programmation LEADER du Pays Lédonien les représentants suivants :

Titulaire : Josiane ETCHEGARAY

Suppléant : Michel BLASER

Titulaire : Jean-Charles GROSDIDIER

Suppléant : Remy BERPERRON

La proposition est mise au vote :
Résultats : 97 votants – 97 pour - 0 contre - 0 abstentions

5. ADMINISTRATION GENERALE - Acquisition des Equipements de BELLECIN

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'ACQUERIR auprès du Département du Jura l'ensemble des biens formant le centre sportif et la Plage de Bellecin situés sur la commune d'Orgelet, sur une surface de 220 633m² répartis sur 90 parcelles constituant l'assiette des bâtiments et les terrains nus nécessaires aux activités de plein air et les espaces naturels,

DE FIXER le montant de l'acquisition à 11 700 000€ payable en 30 annuités sous réserve de perception et de conservation par le Département de la totalité des subventions représentant un montant de 2 376 218€,

D'AUTORISER le Président à signer tous les documents nécessaires à la finalisation du dossier, en particulier l'acte notarié qui constatera l'acquisition,

D'ACCEPTER la désignation de deux Conseillers Départementaux appelés à siéger dans la future gouvernance du site qui sera mise en place par Terre d'Émeraude Communauté.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 97 votants – 85 pour - 3 contre - 9 abstentions

6. ÉQUIPEMENTS SPORTIFS - Rénovation du terrain d'honneur du stade de football de Moirans-en-Montagne

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel comme suit :

DEPENSES en € HT		RECETTES en € HT	
Maitrise d'œuvre	22 000,00 €	DETR (30 %)	300 000,00 €
Travaux	978 000,00 €	Fédération Française de Football (5 %)	50 000,00 €
		Conseil Départemental du Jura (30%)	300 000,00 €
		Commune de Moirans en Montagne (10%)	100 000,00 €
		Agence Nationale du Sport (5%)	50 000, 00 €
		Autofinancement (20 %)	200 000,00 €
TOTAL	1 000 000,00 €	TOTAL	1 000 000,00 €

3

DE SOLLICITER l'Etat pour l'attribution d'une subvention au titre de la DETR au taux de 30 %,

DE SOLLICITER le Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention au titre de l'Aide aux territoires au taux de 30 %.

DE SOLLICITER le Fédération Française de Football pour l'attribution d'une subvention au taux de 5 %,

DE SOLLICITER une participation de la Commune de Moirans en Montagne au taux de 10 %,

DE SOLLICITER l'Agence Nationale du Sport au taux de 5 %,

DE DIRE qu'une partie des crédits est inscrite au budget 2023, et que des crédits supplémentaires seront inscrits au budget 2024,

DE DIRE que la part non couverte par les subventions sera prise en charge par Terre d'Émeraude Communauté au titre de son autofinancement.

DE CHARGER Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 97 votants – 94 pour - 2 contre - 1 abstention

7. ESPACE PARTAGÉ ARINTHOD : approbation du plan de financement

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel des opérations comme suit :

Financeurs	Assiette éligible	Subvention	Taux
Etat DETR	923 470 €	€ 277 041,00	30%
Etat DRAC - DGD	1 320 480 €	€ 660 240,00	50%
CD39	1 010 000 €	€ 202 000,00	20%
Région	1 344 000 €	€ 300 000,00	22%
Autofinancement	2 276 470 €	€ 837 190,00	37%
		€ 2 276 470,00	

DE SOLLICITER de l'État l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux à hauteur de 277 041 €.

DE SOLLICITER de l'État l'attribution d'une subvention au titre de la DGD (concours particulier pour les médiathèques), instruite par la DRAC, à hauteur de 660 239 € en 2023.

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget 2023,

DE CHARGER Monsieur le Président de mener à bien le projet et de l'autoriser à signer tout document afférent à ce dossier.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 97 votants – 93 pour - 2 contre - 2 abstentions

4

8. [TRAVAUX - Adhésion à un groupement de commandes permanent pour l'achat d'énergies et la fourniture de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique sur le périmètre de la région Bourgogne-Franche-Comté.](#)

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'ACCEPTER les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés,

D'AUTORISER l'adhésion de Terre d'Émeraude Communauté en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement,

D'AUTORISER le représentant du coordonnateur à signer les marchés, contrats et conventions issus du groupement de commandes pour le compte de Terre d'Émeraude Communauté et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,

D'AUTORISER le Coordonnateur à exécuter la stratégie d'achat d'énergies du groupement,

D'AUTORISER Monsieur le Président à engager les dépenses inscrites au budget nécessaire à la réalisation de la convention constitutive selon les modalités prévues par cette dernière,

D'INTEGRER au groupement de commandes la liste des points de livraison,

DE DONNER MANDAT au Coordonnateur et au Gestionnaire du DEPARTEMENT DU JURA 39 (SIDEK DU JURA) pour collecter les données techniques, contractuelles, de consommation et de facturation relatives aux sites auprès des gestionnaires de réseau et des fournisseurs d'énergies,

DE DONNER MANDAT au Coordonnateur pour engager toute action en justice pour le compte Terre d'Émeraude Communauté dans le cadre de la convention constitutive

La proposition est mise au vote :

Résultats : 97 votants – 97 pour - 0 contre - 0 abstentions

9. [SYDOM - Adhésion au groupement de commande en vue de l'acquisition de composteurs individuels ou collectifs et de bioseaux](#)

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER l'adhésion à un groupement de commandes pour l'acquisition de composteurs individuels ou collectifs et de bioseaux destinés aux habitants du Jura.

D'ADHÉRER au marché à bon de commandes proposé par le SYDOM du Jura.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou un de ses représentants à signer tout document relatif à cette opération ainsi que tout avenant après avis du Bureau Communautaire.

DE CHARGER Monsieur le Président de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 97 votants – 97 pour - 0 contre - 0 abstentions

10. [CENTRALITES RURALES EN REGION – Convention-cadre entre la Région, la commune d'Orgelet et Terre d'Émeraude Communauté](#)

LE PRESIDENT PROPOSE :

D’AFFIRMER son engagement dans le dispositif « Centralités Rurales en Région » aux côtés de la commune d'Orgelet ;

DE DONNER son accord pour que le Président engage toutes les démarches relatives à ce dispositif ;

D’AUTORISER le Président à signer la convention-cadre ainsi que tout avenant après avis du Bureau communautaire.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 97 votants – 97 pour - 0 contre - 0 abstentions

11. [Police de publicité](#)

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE PRENDRE ACTE des nouvelles dispositions relatives à l'article 17 de la loi Climat et Résilience qui prévoit la décentralisation des compétences de la publicité extérieure à compter du 1er janvier 2024 au profit des Maires.

DE CHARGER le Président de transmettre la présente délibération afin que les Maires statuent sur le transfert automatique des pouvoirs de police de la publicité du Maire au Président de l'EPCI à fiscalité propre selon les modalités fixées par l'article L 5211-9-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DE PRECISER que les Maires ont la possibilité de s'opposer au transfert automatique dans un délai de 6 mois (soit jusqu'au 30 juin 2024) et de conserver cette compétence.

DE PRECISER que si un ou plusieurs Maires ont fait valoir leur droit d'opposition au 1er juillet 2024 et si le Président de l'EPCI ne renonce pas à l'exercice de la police de la publicité avant le 1er août 2024 (les maires exercent cette police du 1er janvier au 30 juin 2024), alors le transfert ne concernera que les communes qui ne se sont pas opposées.

DE PRÉCISER que si un ou plusieurs Maires s'opposent au transfert avant le 1er juillet 2024 et que le Président de l'EPCI renonce au transfert avant le 1er août 2024, les Maires conserveront la responsabilité d'exercer la police de publicité au-delà du 1er août 2024.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 97 votants – 97 pour - 0 contre - 0 abstentions

12. ASSAINISSEMENT – Règlement du Service Public d'Assainissement Collectif

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le Règlement du Service Public d'Assainissement Collectif.

DE CHARGER Monsieur Le Président de la mettre en œuvre.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 97 votants – 97 pour - 0 contre - 0 abstentions

13. MUSEE DU JOUET - Actualisation des horaires du règlement de visite

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le règlement de visite du musée du Jouet.

DE CHARGER Monsieur le Président de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 97 votants – 97 pour - 0 contre - 0 abstentions

14. MUSEE DU JOUET - Révision de certains tarifs d'entrée à compter du 1er décembre 2023

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER la mise en place de la vente en ligne de billets coupe file via la plateforme Vivaticket.com ainsi que les ajustements de certains tarifs d'entrée au musée du Jouet, à compter du 1^{er} décembre 2023,

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 97 votants – 97 pour - 0 contre - 0 abstentions

15. ZAE Les Quarrés – règlement de la ZAE

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le règlement de la ZAE Les Quarrés.

DE CHARGER Monsieur le Président ou un de ses représentants de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 97 votants – 97 pour - 0 contre - 0 abstentions

16. AIDE à l'IMMOBILIER d'ENTREPRISE - attribution de subvention Camping de Beauregard de Mesnois

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER la demande d'Aide à l'Immobilier d'Entreprise sollicitée par M. PEAN pour les travaux à engager pour le camping « Beauregard » situé sur la commune de Mesnois.

D'OCTROYER une aide de 1 000€ dans le cadre du règlement d'intervention.

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget

DE CHARGER Monsieur le Président de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : **97 votants – 97 pour** - 0 contre - 0 abstentions*

17. DOMAINES ET PATRIMOINE - Acquisition terrain Poids de Fiole

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'ACQUÉRIR la parcelle cadastrée B 747 à M. VUATTOUX Bernard, domicilié 1 rue de la forêt, 39270 DOMPIERRE SUR MONT d'une superficie de 32 ares et 43 centiares au prix de 20 000 euros.

DE CHARGER l'étude de Maître Klein-Maire de la rédaction de l'acte notarié,

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer l'acte d'acquisition ou de déléguer la signature à Monsieur le Vice-président en charge du scolaire en cas d'empêchement.

21 h 12 Départ de Monsieur Patrice FATON

*La proposition est mise au vote :
Résultats : **96 votants – 96 pour** - 0 contre - 0 abstentions*

18. EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT – Appel à projets en milieu scolaire 2023-2024

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER les modalités de l'appel à projets « Environnement » en milieu scolaire 2023-2024,

D'APPROUVER le budget prévisionnel relatif à cet appel à projets pour un montant de 16 000 euros,

D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget 2024,

DE CHARGER Monsieur le vice-Président en charge de l'environnement, de la transition écologique et énergétique, Jean-Paul DUTHION, de suivre ce dossier,

D'AUTORISER Monsieur le Président à engager les démarches et signer tout acte relatif à cette décision, ainsi que tout avenant après avis du bureau.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : **96 votants – 96 pour** - 0 contre - 0 abstentions*

19. CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIAL – Validation du plan d'actions et de la phase 2

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER l'engagement de Terre d'Émeraude Communauté dans la phase 2 du Contrat d'Objectif Territorial et le plan d'actions Climat-Air-Energie et Economie circulaire associé ;

DE CHARGER Monsieur le vice-Président en charge de l'environnement, de la transition écologique et énergétique, Jean-Paul DUTHION, de suivre ce dossier,

D'AUTORISER Monsieur le Président à engager les démarches et signer tout acte relatif à ce projet, ainsi que tout avenant après avis du bureau.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 96 votants – 96 pour - 0 contre - 0 abstentions

20. Rapport CLECT du 20 septembre 2023

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE PRENDRE ACTE du rapport de la Commission Locale des Charges Transférées approuvé en date du 20 septembre 2023,

D'AUTORISER Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

La proposition est mise au vote :

Résultats : 96 votants – 96 pour - 0 contre - 0 abstentions

21. CONTRIBUTIONS BUDGÉTAIRES - Modalités appliquées sur les contributions SDIS 2023 aux communes du territoire

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPLIQUER en 2023 les mesures suivantes :

- Communes de l'ex Petite Montagne : pas de changement dans la méthode de calcul,
- Communes de l'ex Pays des Lacs et Région d'Orgelet : restitution du montant des attributions de compensation à chaque commune et refacturation au coût réel par habitant comme pour les communes de l'ex Petite Montagne,
- Communes de l'ex Jura Sud : refacturation uniquement d'un montant de 4,24 € par habitant dans la mesure où la contribution SDIS était intégrée à la fiscalité au départ de la création du District devenu communauté de communes Jura Sud.

D'APPROUVER la refacturation au coût réel aux communes de l'ex Petite Montagne, de l'ex Pays des Lacs, et de l'ex Région d'Orgelet,

D'APPROUVER la refacturation uniquement d'un montant de 4,24 € par habitant aux communes de l'ex Jura Sud,

D'APPROUVER les montants refacturés comme suit :

		Contribution SDIS 2023			
		Pop.	Répartition 2023	Répartition de la plus-value 2023	Montant refacturé aux communes
1	Alièze	151	5 613,44 €	640,17 €	5 613,44 €
2	Andelot Morval	93	3 457,29 €	394,28 €	3 457,29 €
3	Arinthod	1094	40 669,59 €	4 638,08 €	40 669,59 €
4	Aromas	658	24 461,23 €	2 789,63 €	24 461,23 €
5	Barésia sur Ain	146	5 427,57 €	618,98 €	5 427,57 €
6	Beffia	81	3 011,19 €	343,40 €	3 011,19 €
7	Blye	174	6 468,47 €	737,68 €	6 468,47 €
8	Boissia	109	4 052,09 €	462,11 €	4 052,09 €
9	Bonlieu	267	9 925,76 €	1 131,96 €	9 925,76 €
10	Broissia	62	2 304,86 €	262,85 €	2 304,86 €
11	Cernon	237	8 810,51 €	1 004,78 €	8 810,51 €
12	Chambéria	182	6 765,87 €	771,60 €	6 765,87 €
13	Chancia	228	8 475,93 €	966,62 €	966,62 €
14	Charchilla	289	10 743,61 €	1 225,23 €	1 225,23 €
15	Charcier	139	5 167,34 €	589,30 €	5 167,34 €
16	Charézier	178	6 617,17 €	754,64 €	6 617,17 €
17	Charnod	39	1 449,83 €	165,34 €	1 449,83 €
18	Châtel de Joux	53	1 970,28 €	224,70 €	224,70 €
19	Châtillon	108	4 014,91 €	457,87 €	4 014,91 €
20	Chavéria	227	8 438,75 €	962,38 €	8 438,75 €
21	Chevrotaine	34	1 263,95 €	144,15 €	1 263,95 €
22	Clairvaux les Lacs	1435	53 346,31 €	6 083,77 €	53 346,31 €
23	Cogna	245	9 107,91 €	1 038,69 €	9 107,91 €
24	Condes	114	4 237,96 €	483,31 €	4 237,96 €
25	Cornod	216	8 029,83 €	915,75 €	8 029,83 €
26	Courbette	46	1 710,06 €	195,02 €	1 710,06 €
27	Coyron	72	2 676,61 €	305,25 €	305,25 €
28	Crenans	237	8 810,51 €	1 004,78 €	1 004,78 €
29	Cressia	253	9 405,31 €	1 072,61 €	9 405,31 €
30	Denezières	72	2 676,61 €	305,25 €	2 676,61 €
31	Dompierre sur Mont	219	8 141,35 €	928,46 €	8 141,35 €
32	Doucier	281	10 446,21 €	1 191,32 €	10 446,21 €
33	Dramelay	29	1 078,08 €	122,95 €	1 078,08 €
34	Ecrille	78	2 899,66 €	330,69 €	2 899,66 €
35	Etival	310	11 524,29 €	1 314,26 €	1 314,26 €
36	Fontenu	75	2 788,13 €	317,97 €	2 788,13 €
37	Genod	72	2 676,61 €	305,25 €	2 676,61 €
38	Gigny sur Suran	276	10 260,34 €	1 170,12 €	10 260,34 €
39	Hautecour	197	7 323,50 €	835,19 €	7 323,50 €
40	Jeurre	269	10 000,11 €	1 140,44 €	1 140,44 €
41	La Boissière	70	2 602,26 €	296,77 €	2 602,26 €
42	La Chailleuse	594	22 082,03 €	2 518,30 €	22 082,03 €
43	La Frasnée	39	1 449,83 €	165,34 €	1 449,83 €
44	La Tour du Meix	245	9 107,91 €	1 038,69 €	9 107,91 €
45	Largillay-Marsonnay	143	5 316,04 €	606,26 €	5 316,04 €

46	Lavancia	629	23 383,15 €	2 666,68 €	2 666,68 €
47	Lect	350	13 011,29 €	1 483,85 €	1 483,85 €
48	Les Crozets	194	7 211,97 €	822,47 €	822,47 €
49	Maisod	332	12 342,14 €	1 407,53 €	1 407,53 €
50	Marigna sur Valouse	111	4 126,44 €	470,59 €	4 126,44 €
51	Marnézia	80	2 974,01 €	339,16 €	2 974,01 €
52	Martigna	192	7 137,62 €	814,00 €	814,00 €
53	Ménétrux en Joux	53	1 970,28 €	224,70 €	1 970,28 €
54	Merona	7	260,23 €	29,68 €	260,23 €
55	Mesnois	177	6 580,00 €	750,40 €	6 580,00 €
56	Meussia	421	15 650,73 €	1 784,86 €	1 784,86 €
57	Moirans en Montagne	2120	78 811,27 €	8 987,87 €	8 987,87 €
58	Monnetay	15	557,63 €	63,59 €	557,63 €
59	Montcusel	147	5 464,74 €	623,22 €	623,22 €
60	Montfleur	166	6 171,07 €	703,77 €	6 171,07 €
61	Montlainsia	241	8 959,21 €	1 021,73 €	8 959,21 €
62	Montrevel	84	3 122,71 €	356,12 €	3 122,71 €
63	Moutonne	129	4 795,59 €	546,90 €	4 795,59 €
64	Nancuisse	46	1 710,06 €	195,02 €	1 710,06 €
65	Nogna	296	11 003,84 €	1 254,91 €	11 003,84 €
66	Onoz	71	2 639,43 €	301,01 €	2 639,43 €
67	Orgelet	1606	59 703,25 €	6 808,73 €	59 703,25 €
68	Patornay	149	5 539,09 €	631,69 €	5 539,09 €
69	Pimorin	209	7 769,60 €	886,07 €	7 769,60 €
70	Plaisia	106	3 940,56 €	449,39 €	3 940,56 €
71	Poids de Fiole	335	12 453,67 €	1 420,25 €	12 453,67 €
72	Pont de Poitte	630	23 420,33 €	2 670,92 €	23 420,33 €
73	Présilly	123	4 572,54 €	521,47 €	4 572,54 €
74	Reithouse	55	2 044,63 €	233,18 €	2 044,63 €
75	Rothonay	138	5 130,17 €	585,06 €	5 130,17 €
76	Sarroгна	224	8 327,23 €	949,66 €	8 327,23 €
77	Saugeot	61	2 267,68 €	258,61 €	2 267,68 €
78	Songeson	70	2 602,26 €	296,77 €	2 602,26 €
79	Soucia	177	6 580,00 €	750,40 €	6 580,00 €
80	St Hymetière sur Valouse	440	16 357,06 €	1 865,41 €	16 357,06 €
81	St Maur	236	8 773,33 €	1 000,54 €	8 773,33 €
82	St Maurice Crillat	235	8 736,15 €	996,30 €	8 736,15 €
83	Thoirette Coisia	855	31 784,73 €	3 624,82 €	31 784,73 €
84	Thoiria	185	6 877,40 €	784,32 €	6 877,40 €
85	Uxelles	59	2 193,33 €	250,13 €	2 193,33 €
86	Val Suran	787	29 256,83 €	3 336,53 €	29 256,83 €
87	Valzin en Petite Montagne	476	17 695,36 €	2 018,03 €	17 695,36 €
88	Vaux les St Claude	682	25 353,44 €	2 891,38 €	2 891,38 €
89	Vertamboz	95	3 531,64 €	402,76 €	3 531,64 €
90	Vescles	187	6 951,75 €	792,80 €	6 951,75 €
91	Villardards d'Héria	391	14 535,47 €	1 657,67 €	1 657,67 €
92	Vosbles Valfin	184	6 840,22 €	780,08 €	6 840,22 €
		24 692	917 928,24 €	104 683,24 €	690 145,86 €

D'AUTORISER le Président à signer tout acte relatif à cette décision.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 96 votants – 96 pour - 0 contre - 0 abstentions

22. SUBVENTION - Attribution subvention d'investissement à Jura Lacs Football

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'ATTRIBUER une subvention d'investissement à l'association Jura Lacs Football pour financer l'acquisition de son véhicule, et ce pour un montant de 2 200,00 €, représentant 10% du montant d'achat,

DE CHARGER Monsieur le Président de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision,

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget 2023.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 96 votants – 96 pour - 0 contre - 0 abstentions

23. Budget Principal – Décision modificative n°1

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE VOTER la modification de crédits telle qu'exposée ci-dessous et référencée dans la décision modificative n°1 annexée,

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-002 - Résultat de fonctionnement reporté	- €	- €	- €	10 775,06 €
TOTAL R 002 - Résultat de fonctionnement reporté	- €	- €	- €	10 775,06 €
D-739211 - Attributions de compensation	- €	232 579,00 €	- €	- €
D-7398 - Reversements, restitutions et prélèvements divers	- €	5 800,00 €	- €	- €
TOTAL D 014 - Atténuations de produits	- €	238 379,00 €	- €	- €
R-706888 - Autres	- €	- €	- €	415 513,00 €
TOTAL R 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	- €	- €	- €	415 513,00 €
R-73211 - Attributions de compensation	- €	- €	173 450,00 €	- €
R-732221 - Fonds de péréquation des ressources com. et intercom.	- €	- €	- €	18 299,00 €
R-7351 - Fraction compens. TFPB, taxe d'habitation sur les résid. Princ.	- €	- €	40 650,00 €	- €
R-7352 - Fraction compensatrice de la CVAE	- €	- €	- €	1 522 472,00 €
TOTAL R 73 - Impôts et taxes	- €	- €	214 100,00 €	1 540 771,00 €
R-73112 - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	- €	- €	1 522 472,00 €	- €
R-73118 - Autres contributions directes	- €	- €	- €	24 000,00 €
R-7318 - Autres fiscalités directes	- €	- €	24 000,00 €	- €
TOTAL R 731 - Impôts et taxes	- €	- €	1 546 472,00 €	24 000,00 €
R-741126 - Dotation de compensation des EPCI	- €	- €	3 354,00 €	- €
TOTAL R 74 - Dotations et participations	- €	- €	3 354,00 €	- €
R-75888 - Autres produits divers de gestion courante	- €	- €	- €	11 245,94 €
TOTAL R 75 - Autres produits de gestion courante	- €	- €	- €	11 245,94 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	- €	238 379,00 €	1 763 926,00 €	2 002 305,00 €
INVESTISSEMENT				
R-001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	- €	- €	1 129,20 €
TOTAL R 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	- €	- €	1 129,20 €
R-13146 - Subv. Transf. Attributions de compensation d'investissement	- €	- €	- €	8 836,00 €
TOTAL R 13 - Subventions d'investissement	- €	- €	- €	8 836,00 €
D-2046 - Attributions de compensation d'investissement	- €	8 751,00 €	- €	- €
TOTAL D 204 - Subventions d'équipement versées	- €	8 751,00 €	- €	- €
D-21841 - Matériel de bureau et mobilier scolaire	- €	1 214,20 €	- €	- €
TOTAL D 21 - Immobilisations corporelles	- €	1 214,20 €	- €	- €
TOTAL INVESTISSEMENT	- €	9 965,20 €	- €	9 965,20 €
Total Général		248 344,20 €		248 344,20 €

D'AUTORISER le Président à signer tout acte relatif à cette décision.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : 96 votants – 96 pour - 0 contre - 0 abstentions*

24. Budget Annexe Centre Uxelles – Décision modificative n°2

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE VOTER la modification de crédits telle qu'exposée ci-dessous et référencée dans la décision modificative n°2,

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2031 - Frais d'études	- €	1 000,00 €	- €	- €
TOTAL D 20 - Immobilisations corporelles	- €	1 000,00 €	- €	- €
D-21351 - Install générales..des constructions - Bâtiments publics	1 000,00 €	- €	- €	- €
TOTAL D 21 - Immobilisations corporelles	1 000,00 €	- €	- €	- €
TOTAL INVESTISSEMENT	1 000,00 €	1 000,00 €	- €	- €
Total Général		- €		- €

D'AUTORISER le Président à signer tout acte relatif à cette décision.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 96 votants – 96 pour - 0 contre - 0 abstentions

Fin de séance : 21 h 28